



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R02-2021-274

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2021

Sommaire

Etablissement Français du Sang / Direction

R02-2021-10-21-00001 - Décision n° DS 2021.54 du 21 septembre 2021
portant fin de délégation de signature au DRH (1 page)

Page 3

Etablissement Français du Sang

R02-2021-10-21-00001

Décision n° DS 2021.54 du 21 septembre 2021
portant fin de délégation de signature au DRH



Décision n° DS 2021.54

**DECISION N° DS 2021.54 DU 21 SEPTEMBRE 2021
PORTANT FIN DE DELEGATION DE SIGNATURE AU
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG - MARTINIQUE**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L1222-7 et R1222-8,

Vu la décision N° N 2021-12 du 23 juin 2021 portant nomination de la Directrice par intérim de l'Établissement Transfusion Sanguine Martinique,

Vu la décision N° DS 2021.39 du 5 juillet 2021, portant délégation de signature à Madame Adélaïde AMPHIMAQUE, Directeur des Ressources Humaines à l'Établissement Français du Sang Martinique

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Directeur des Ressources Humaines de l'Établissement Français du Sang Martinique exercées par Madame Adélaïde AMPHIMAQUE à compter du 20 septembre 2021.

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes de la Préfecture de MARTINIQUE, entre en vigueur le 21 septembre 2021.

A compter de cette date, la décision est aussi consultable sur l'intranet de l'Établissement français du sang.

Le 21 septembre 2021,

Directrice par intérim de l'Établissement de Transfusion Sanguine-Martinique
Dr Françoise MAIRE

